



PROCES-VERBAL

Commission Football Rural

Réunion du : Vendredi 05 septembre 2025

Présidence : M. FRANCHI Guillaume

Présent(s) : MM COLOMBANI Jacques (CD) – SANTUCCI Jérôme (CD) – ANTONI Olivier

Excusé(s) : MM PAOLI Pascal – GUELFUCCI Jean-Luc

Assiste (nt) : M. le président VANNUCCI Stéphane

1 – Validation du Statut Rural

La Commission réunie ce jour, accorde les demandes du Football Rural suivantes pour la saison 2025 / 2026 :

- AS ANTISANTI (525805)
- AS CALINZANA (561122)
- AS CARGESIENNE (535829)
- AS CAPICORSU (550421)
- FC U NIOLU (552541)
- FC PONTE LECCIA MOROSAGLIA (561133)
- US VEZZANAISE (560708)

2 – Critères d'attribution du Statut Rural

- ✚ La commission décide la révision du texte qui régit « **le statut en milieu rural** » La nouvelle mouture (ci-dessous) prendra effet pour la saison 2026 / 2027.

Statut du Football en Milieu Rural – Modification Réglementaire Proposée

Préambule

Afin d'adapter la reconnaissance du Statut Rural aux réalités territoriales et sportives, la Ligue Corse de Football propose une nouvelle définition basée sur un tableau d'indices. Celui-ci permet d'évaluer objectivement l'isolement, la faible densité de population et la modestie des infrastructures du club demandeur.

Définition club du Rural

Un club est considéré comme rural s'il réunit au moins trois des cinq critères suivants :

Critère	Justification / Référence
1. Être situé dans une commune de moins de 1 000 habitants	Données INSEE les plus récentes
2. Être situé dans un bassin de population inférieur à 5 000 habitants dans un rayon de 15 km	Étude géographique fondée sur Géoportail ou INSEE
3. Être localisé à plus de 20 minutes de trajet routier d'une agglomération de 5 000 habitants ou plus	Temps mesuré par un GPS ou outil cartographique officiel
4. Bénéficier d'une entente ou regroupement d'équipes catégorie de jeunes	Demande(s) validée(s) fournie par la LCF
5. Disposer d'un terrain principal non classé ou classé au maximum T4	Fiche officielle de classement des terrains FFF

Conditions d'Obtention du Statut Rural

Pour bénéficier du statut rural, un club devra :

- Déposer une demande officielle auprès de la LCF avant le 15 juillet de la saison concernée.
- Fournir l'ensemble des pièces justificatives permettant d'attester des critères invoqués.
- Atteindre un minimum **de 3 points sur les 5 critères** présentés ci-dessus.

Examen des Demandes

Les dossiers seront examinés par la Commission du Rural, et validés par le Comité Directeur de la Ligue Corse de Football. Le Statut Rural, une fois validé, ouvre droit aux aménagements prévus dans les règlements sportifs et administratifs de la LCF.

- ✚ Les demandes motivées et complètes devront parvenir au secrétariat de la Ligue Corse de Football. **Toute demande par simple mail ne seront plus prises en compte.**

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance.